

REGLEMENT

- Article 1 :** L'accès à la cantine est subordonné à l'acceptation du fonctionnement de la cantine et au respect du présent règlement.
- Article 2 :** L'accès de la cantine est réservé aux seuls enfants préalablement inscrits en mairie.
- Article 3 :** Les repas servis comportant une grande variété d'ingrédients, les enfants sont présumés manger tous les aliments qui leur sont servis. Les menus sont préparés par des diététiciens, donc équilibrés. La cantine est un lieu privilégié d'apprentissage du goût.
- Article 4 :** Il est rappelé à tous que la fréquentation de la cantine nécessite un comportement correct pour le bien de tous.
- Article 5 :** En cas de manquement à la discipline (voir fonctionnement ci-joint), l'enfant se verra appliquer une mesure disciplinaire.
- Article 6 :** La commission de cantine composée d'élus, d'une institutrice, de parents d'élèves et d'agents de service communaux, décidera du temps d'exclusion de l'élève.
- Article 7 :** L'inscription et le règlement pour le mois suivant se fait au guichet en mairie (ou déposé dans la boîte aux lettres de la mairie) avant le 25. Cependant pour les périodes de vacances scolaires, vous devez impérativement anticiper les inscriptions et régler celles-ci avant les vacances.
Les enfants non inscrits avant ces dates « butoirs » seront refusés à la cantine.
- Article 8 :** Tout repas commandé par les parents, puis par la mairie doit être payé, même si l'enfant le l'a pas consommé.
- Article 9 :** Si les parents ont pu prévenir de l'absence de leur enfant dans les conditions stipulées en fonctionnement, les repas seront reportés.
- Article 10 :** Le fonctionnement et le présent règlement sont approuvés par les parents qui reconnaissent en avoir pris connaissance. Les parents s'engagent à en faire prendre connaissance à leurs enfants.
- Article 11 :** Les exemplaires « fonctionnement » et « règlement » devront impérativement être signés par les parents et les enfants concernés. Ils seront conservés dans le cahier de liaison de l'école.
- Article 12 :** Remplir la fiche individuelle de renseignements avec signalement de traitement ou d'allergies accompagnées d'un certificat médical, indiquer le groupe sanguin.

Nous soussignés M. & Mme, représentants l' (les) enfant(s),
certifions avoir pris connaissance du fonctionnement et du règlement (03.01.2011) de la cantine de Nézel.

A Nézel le :

Signature de Monsieur Le Maire

Signature des parents

Signature de l'élève